

## L'EURO,...

- ⇒ maîtrise de l'inflation. Celle-ci ne devait pas être supérieure de plus de 1,5% à la moyenne de celle des trois États membres ayant les meilleurs résultats.
- ⇒ maîtrise du déficit public: celui-ci ne devait pas excéder 3% du Produit Intérieur Brut.
- ⇒ La dette publique ne devait pas excéder 60% du PIB.
- ⇒ niveau bas des taux d'intérêt à long terme: le coût de l'argent emprunté sur 10 ans devait rester proche de la moyenne européenne.
- ⇒ les banques centrales devaient être indépendantes.

Les critères retenus étaient-ils bons? Élaborés en 1991, ils ont dû faire face à une conjoncture économique qui s'est détériorée pendant plus de cinq ans avant de s'améliorer. Si l'application des critères avait été stricte, un seul pays aurait adopté l'Euro en 1998: le Luxembourg! (le désordre monétaire international menacera le SME. Afin d'éviter l'éclatement, les bandes de fluctuation seront portées à plus ou moins 15% en Août 1993!)

### 1er Janvier 1999: naissance officielle de l'EURO.

Le 1er Janvier 1999, l'ÉCU est remplacé par l'**EURO qui est une vraie monnaie**. L'EURO remplace les monnaies des États membres ayant respecté les critères de convergence. Va suivre une période transitoire d'un peu plus de trois ans pendant laquelle on va mettre en place les nouvelles pièces et les nouveaux billets et pendant laquelle les anciennes devises pourront être encore utilisées, avec une parité fixe par rapport à l'euro.

**La valeur d'UN EURO a été définitivement arrêtée le 1er Janvier 1999 à:**

Valeur	Devise	Valeur	Devise
6,55957	francs	2,20371	florins néerlandais
1,95583	mark allemand	13,7603	schillings autrichiens
1936,27	lires italiennes	200,482	escudos portugais
340,75	drachmes grecques	166,386	pesetas espagnoles
40,3399	francs belges	5,94573	couronnes finlandaises
40,3399	francs luxembourgeois	0,787564	livre irlandaise



## SOMMAIRE:

☞	La monnaie.....	Page 3
☞	Que représente la monnaie d'un pays? .....	Page 9
	* PIB .....	Page 9
	* TVA .....	Page 9
	* Comment utilise-t-on la TVA pour connaître le PIB? .....	Page 12
☞	Rôle des États: politique économique:.....	Page 13
☞	Histoire d'une monnaie: le franc français .....	Page 19
☞	Construction de l'Europe et création de l'Euro .....	Page 21
☞	Les institutions européennes .....	Page 23
☞	Les étapes de la naissance de l'Euro .....	Page 30

Nous remercions bien vivement pour leur aide précieuse:

- \* Monsieur RODRIGUEZ, receveur de La Poste à Aspet
- \* Monsieur AUBAN et Monsieur GOMBAUD du Crédit Agricole de L'Isle-en-Dodon
- \* Madame PIQUES de la CASDEN-Banque Populaire de Toulouse.
- \* L'École de l'Éuro, du Centre Commercial Leclerc de Blagnac et tous les partenaires associés.

SMI. Ils portent les marges de fluctuation autour du dollar à plus ou moins 2,25%. Les Six estiment ces règles trop laxistes. Ils décident d'organiser leur propre mécanisme afin de garantir la stabilité de leur monnaie: le serpent monétaire européen naît le 24 Avril 1972. Non seulement les monnaies européennes ne doivent pas s'écarter de plus de 2,25% du dollar, mais elles doivent en plus respecter entre elles un écart maximum de 2,25% de leur parité fixe. Le serpent ne résistera pas au choc pétrolier de 1974. En 1976, le flottement généralisé des monnaies devient la règle commune sur la planète et rend intenable les règles du serpent monétaire.

### 1979: le Système monétaire européen.

Désormais, la référence n'est plus le dollar mais l'ÉCU. L'ÉCU est un panier de monnaies des pays du SME, chacune étant pondérée en fonction du poids économique du pays.

Le traité de Maastricht a gelé la composition du panier en précisant qu'aucune nouvelle monnaie ne pouvait l'intégrer. Il compte donc 12 devises (l'Autriche, la Suède et la Finlande n'ayant adhéré à l'Union qu'après 1992).

Chaque monnaie peut fluctuer de plus ou moins 2,25% autour de son cours de change défini en ÉCU. Les États membres du SME s'engagent d'autre part à soutenir les parités officielles. Si le franc s'éloigne de son cours pivot majoré de 2,25%, les banques centrales européennes achètent du franc sur le marché des changes. La demande de franc augmente et son cours monte.

### 1989: le rapport Delors.

Il propose un plan en trois étapes menant à une **monnaie unique** et à une **banque centrale européenne**:

- ⇒ Première étape: 1er juillet 1990 - 31 Décembre 1993: achèvement du marché intérieur et gel du panier des monnaies
- ⇒ Deuxième étape: 1er Janvier 1994 - 31 Décembre 1998: les États membres doivent intensifier la convergence de leur économie.
- ⇒ Troisième et dernière étape: 1er Janvier 1999 - 18 Février 2002: passage à l'Euro et abandon du franc.

**Les six critères de convergence:** ce sont les conditions économiques pour rentrer dans la zone euro: pour partager une même monnaie, il fallait bien s'entendre pour gérer l'économie.

- ⇒ Stabilité de la monnaie (la valeur de la monnaie ne devait pas avoir beaucoup varié durant les deux dernières années)

## LES ÉTAPES DE LA NAISSANCE de l'EURO.

### Le Système Monétaire International: SMI

Expression désignant l'ensemble des règles élaborées par les pays pour assurer, par le biais de la monnaie, une stabilisation des échanges, ainsi que l'ensemble des institutions chargées de contrôler et d'organiser les échanges monétaires entre les pays.

Le but d'un système monétaire international est d'assurer **une certaine stabilité des taux de change**. Ce dernier ne peut donc reposer sur le système des changes flottants, selon lequel les cours se déterminent uniquement par le jeu des offres et demandes sur le marché des changes. Un système de change fixe est au contraire un système dans lequel les banques centrales doivent maintenir sans cesse la parité de leur monnaie, c'est-à-dire acheter ou vendre des devises pour soutenir ou infléchir le cours de leur monnaie, en tenant compte éventuellement de marges de fluctuations entre les monnaies, instaurées de manière concertée. Les autorités monétaires laissent alors fluctuer les devises à l'intérieur de ces marges (par exemple, de plus ou moins 2,5% autour de la parité officielle) et n'interviennent sur le marché des changes qu'à partir du moment où les variations sont trop importantes. Dans le cadre d'un système monétaire international, le système de change peut ainsi être relativement flexible.

Pour qu'il y ait change fixe, il est nécessaire qu'existe un **étalon de référence**, une unité de mesure commune entre les monnaies dont les cours sont stables.

**Pendant longtemps, l'or a été cette base de référence**, car chaque monnaie était définie par son poids d'or. En 1914, le dollar était convertible en 0,053 once d'or et la livre sterling en 0,257 once d'or. Cela signifiait que la valeur en or de la livre était égale à 4,86 fois celle du dollar, une livre valant 4,86 dollars. Cependant, **une monnaie peut également servir d'étalon de référence (le dollar par exemple)**

### 1972: le "serpent monétaire"

L'idée d'une coopération monétaire européenne est lancée en 1969 par le plan Barre, puis en 1970 par le plan Werner. Le Système Monétaire International est alors moribond.

Coup de tonnerre le 15 Août 1971: la convertibilité or du dollar est suspendue!

Certaines devises, comme le mark, ne respectent plus les marges de fluctuation. Réunis à Washington, les dix pays les plus riches du monde tentent de sauver le

## LA MONNAIE.

La monnaie est apparue quarante siècles avant J.C., en même temps que l'écriture et l'usage des métaux.

### Avant l'apparition de la monnaie:

- L'humanité était constituée essentiellement de tribus essayant de s'auto-suffire. Les relations entre tribus reposaient sur un défi permanent lié à la puissance.
- Les premiers actes commerciaux furent des **échanges**:
  - \* **DON** de l'excédent d'un produit donné, dans l'espérance d'une contrepartie ultérieure, mais non directement lié à la notion de valeur économique du bien remis en cadeau.
  - \* Au fur et à mesure que la notion de valeur se développe, on voit apparaître le **TROC** qui est un échange mesuré de deux ou plusieurs produits. Difficulté du troc: il faut que les besoins des personnes effectuant ce troc soient réciproques et complémentaires ou bien le troc devient plus complexe.

*Nota: il est intéressant de noter que, dans les périodes de pénurie où la fonction monétaire ne s'exerce pas normalement, on voit réapparaître le troc. Ce fut le cas pendant la dernière guerre mondiale durant laquelle on échangeait par exemple des cigarettes contre des cartes de pain.*

### Apparition de la monnaie.

Le terme de "monnaie" vient du latin "moneta", surnom de la déesse Junon, dont le temple situé à Rome servait d'atelier pour la frappe des monnaies.

La monnaie est d'abord apparue comme un accessoire du troc. Au fur et à mesure que la notion de valeur économique des biens échangés se développait, on a eu recours à une marchandise-étalon dont chacun reconnaissait l'utilité économique: blé, tête de bétail etc...

- Des couteaux de bronze miniature, des haches et d'autres outils, utilisés à la place d'outils réels qui servaient de monnaie d'échange, circulaient en Chine dès 1100 avant J.C.
- De 1000 à 500 avant J.C., les peuples d'Armorique ont utilisé des "haches à douilles" comme instrument d'échange. Ailleurs, on se servait de têtes de bétail ou de barres de sel. On conçoit aisément la valeur pour la survie de ces éléments d'échange, mais on en devine aussi les inconvénients: gros volume, poids, difficulté de stockage... Cependant, le principe même de la monnaie était apparu:
  - élément intermédiaire pour faciliter les échanges,
  - possibilité de thésauriser ces éléments pour des actes commerciaux ultérieurs,

- mesure des valeurs grâce à ces instruments, acceptée par tous, sur un territoire étendu et durant une longue période,
- possibilité de régler des dettes issues d'échanges commerciaux grâce à ces instruments.

Grâce à ces instruments de réserve et de mesure de valeur, le troc disparaît.

- **Apparition de la monnaie métallique:**

Si le blé ou d'autres produits agricoles ont pu être choisis comme monnaie et permettre les échanges pendant plusieurs dizaines de siècles, la découverte vers le VIII<sup>ème</sup> siècle avant J.C. des métaux précieux allait les éliminer. Historiquement, on est certain que c'est le roi Crésus qui a vulgarisé les métaux précieux.

Les pièces métalliques ont connu trois grandes étapes:

- \* La monnaie métallique apparaît à Babylone et en Égypte sous forme de gros lingots dont il fallait, à chaque fois, mesurer le poids en métal. La monnaie a donc d'abord été PESÉE.
- \* Vers 800 avant J.C., par commodité, les lingots ont été divisés en pièces qu'il fallait COMPTER.
- \* Des pièces en electrum (alliage naturel d'or et d'argent estimé dans l'antiquité) commencèrent à circuler vers le VI<sup>ème</sup> siècle avant J.C. dans le royaume de Lydie, en Asie Mineure, à l'époque pays très industriel et commerçant. Sa monnaie est un exemple pur de monnaie-marchandise avec une valeur fixée par son poids en métal. Les pièces se répandirent bientôt dans les économies les plus développées du monde. Monarques, aristocrates, cités et institutions se mirent à FRAPPER des monnaies à leur effigie, certificat d'authenticité attestant de la valeur en métal des pièces. Certaines des premières pièces eurent une composition très stable, comme la drachme émise par Athènes à partir du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C., avec un poids à peu près constant de 65-67 grains d'argent fin, ou encore le *qian* chinois (espèces rondes en cuivre) introduit au IV<sup>e</sup> siècle, qui resta la pièce étalon pendant 2 000 ans. Mais les possesseurs de pièces rognèrent toujours leur métal précieux, ce qui amena peu à peu les autorités émettrices à réduire la frappe de pièces, épargnant à court terme, en diminuant le poids de métal précieux. Les pièces de bronze ou de cuivre sans grande valeur furent une réelle monnaie fiduciaire, car leur valeur dépendait du nombre de pièces d'or ou d'argent contre lesquelles on pouvait les échanger. Les pièces d'or ou d'argent notamment circulaient souvent hors de leur pays d'émission en raison de leur valeur intrinsèque!; c'est ainsi que le peso d'argent espagnol se rencontra en Chine dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Une fois répandues, les pièces créèrent un système monétaire dont

pays membres.

L'élargissement prévu de l'Union européenne est considéré comme une preuve de sa réussite; il constitue également un risque supplémentaire de blocage...

européennes à une Union qui pourrait compter à moyen terme une vingtaine de pays membres.

- ⇒ Le traité d'Amsterdam accroît la responsabilité du Parlement européen. En revanche, le traité d'Amsterdam ne modifie en rien les dispositions du traité de Maastricht en vue de la mise en place de l'UEM.
- ⇒ La question du contrôle de la Commission par le Parlement a été soulevée dans le contexte de la crise de la "maladie de la vache folle". Aucune sanction n'a été prise contre la commission qui avait multiplié les erreurs d'appréciation sur la gravité de cette épidémie et privilégié les intérêts économiques au détriment de la santé humaine. Néanmoins, le traité d'Amsterdam renforce les chapitres "Santé publique" et "Protection des consommateurs" du traité de Maastricht.
- ⇒ Un protocole social est à présent intégré dans le traité de l'Union signé à Amsterdam; les Quinze y souscrivent.
- ⇒ La Conférence devait également s'attacher à renforcer la coopération en matière de politique étrangère dont les faiblesses avaient été mises en lumière durant le conflit de l'ex-Yougoslavie puis lors de la crise en Albanie: les Quinze ne sont pas parvenus à adopter une position commune et à affirmer l'autorité de l'Union sur la scène internationale.
- ⇒ Les réticences des pays sont encore très fortes concernant l'organisation de la défense à l'échelle de l'Europe.
- ⇒ Une réflexion a également été engagée pour la création d'un espace judiciaire commun. En Avril 1997, une commission du Parlement européen a présenté un document sur une future justice européenne.
- ⇒ Durant la Conférence intergouvernementale, le gouvernement français a repris l'idée d'un espace judiciaire commun, qui nécessiterait l'harmonisation des codes nationaux. Il a également appelé à la mise en oeuvre d'une politique européenne en matière d'immigration et de droit d'asile.
- ⇒ Les avancées les plus concrètes du traité d'Amsterdam concernent la libre circulation des biens et des personnes.

La volonté de réaliser une union politique, et non plus seulement monétaire et économique, a trouvé sa forme la plus aboutie dans le traité d'Amsterdam, qui doit être ratifié soit par référendum, soit par vote des parlements nationaux. Mais les obstacles demeurent nombreux sur cette voie, tant les conceptions de ce que pourrait être une Europe politique restent parfois éloignées au sein des quinze

les caractéristiques restent essentiellement les mêmes depuis des millénaires, certaines subissant des changements comme le crénelage des pièces européennes au XVII<sup>e</sup> siècle pour décourager les rognures.

*A noter que, au Moyen-Âge, monarques et abbayes frappèrent de très nombreuses monnaies locales jusqu'à ce que les monarchies absolues ne parviennent à imposer le monopole de la frappe qui est toujours en vigueur dans les différents états.*

- **La monnaie-papier:**

- \* La monnaie de papier fut d'abord introduite en Chine vers le IX<sup>e</sup> siècle sous forme de bons de rachat émis pour le gouvernement de la dynastie Tang par les banquiers privés. Garantie par l'autorité étendue de l'État chinois, cette monnaie conserva la même valeur à travers l'Empire, mettant en évidence les besoins en transport du fait du poids de l'argent. Devenu monopole d'état sous la dynastie Song, le papier-monnaie traversa l'histoire de la Chine malgré les bouleversements provoqués par les changements politiques et l'émission de billets non garantis en argent ou en autres réserves. Le problème de la dépréciation des billets fit que l'argent est longtemps resté l'étalon pour les grosses transactions.
- \* Le papier-monnaie est apparu en Occident au XVI<sup>e</sup> siècle sous forme de billets à ordre émis par les banques contre la somme déposée et gardée en banque. Ces effets proliférèrent : les autorités coloniales françaises du Canada utilisèrent des cartes à jouer signées par le gouverneur comme promesse de paiement dès 1685 pour compenser la lenteur des navires convoyant la monnaie de France.
- \* À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, on utilisa de plus en plus le papier-monnaie, qui n'en demeura pas moins un moyen de crédit, émis contre des dépôts d'or ou d'argent. À son apparition, la monnaie fiduciaire constituait une mesure d'urgence en temps de guerre, comme le dollar américain.
- \* Les banques centrales remplacèrent peu à peu les banques privées dans le rôle d'autorité émettrice des billets. À la fin du

XIX<sup>e</sup> siècle, la valeur de l'or chuta!; ce fait entraîna la création d'un étalon-or international où toutes les devises étaient convertibles en or et leur valeur monétaire (et non les prix) fixée par la parité-or acceptée de la devise. Presque tous les gouvernements suspendirent la convertibilité de leur devise pendant la Première Guerre mondiale, et les tentatives de réintroduction de l'étalon-or international échouèrent à la suite de la **crise économique de 1929**. La Grande-Bretagne délaissa l'étalon-or en 1931, et la généralisation mondiale des devises en monnaie fiduciaire, avec des valeurs fixées entièrement par la demande du marché, s'acheva avec l'abandon de la parité-or du dollar nord-américain en 1971.

### Les différents types de monnaie:

- **La monnaie marchandise:** la valeur de la monnaie marchandise équivaut à peu près à la valeur de la matière qu'elle contient. On a surtout utilisé l'or, l'argent et le cuivre pour ce type de monnaie.

*Les pièces en electrum qui circulaient dans le royaume de Lydie, en Asie Mineure, au VI<sup>ème</sup> siècle avant J.C. sont un exemple pur de monnaie-marchandise parce que la valeur de ces pièces était fixée par leur poids en métal.*

- **La monnaie étalon:** c'est l'unité monétaire de base d'un pays, dans laquelle d'autres formes de monnaie peuvent être converties et qui fixe la valeur des autres types de monnaie.
  - \* Les monnaies-étalon ont d'abord été des étalons-marchandise (voir plus haut) dans lesquels l'or ou l'argent servaient surtout de monnaie légale. Les États-Unis ont été les derniers à abandonner cet étalon-or en 1971. La Grande Bretagne utilisa l'étalon de lingots-or de 1925 à 1931. Certains pays avaient adopté un étalon bimétallique où les pièces d'or et d'argent constituaient la devise de référence. Ces systèmes ne durèrent pas longtemps: cela s'explique en grande partie par la loi de Gresham, qui décrit la tendance des mauvaises monnaies (ici l'argent) à chasser les bonnes (l'or) qui doivent être retirées de la circulation parce que trop souvent thésaurisées.

En décembre 1997, au sommet de Luxembourg, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, l'Estonie, la Slovénie et Chypre, mieux préparées politiquement et économiquement à l'intégration, ont été sélectionnées pour une adhésion à court terme, qui sera discutée dans le cadre de conférences intergouvernementales bilatérales.

La Bulgarie, la Lituanie, la Lettonie, la Roumanie et la Slovaquie, reconnues comme candidates à part entière, participeront à la Conférence européenne qui réunira les quinze pays membres et les onze candidats pour un dialogue politique. L'accord de Luxembourg prévoit que, durant la phase de préadhésion, les postulants bénéficieront d'aides financières pour se préparer à l'intégration européenne. Le processus d'élargissement, pour lequel aucun délai n'est fixé, se fera par étapes «selon des rythmes propres à chaque candidat».

Le cas de la Turquie, qui a posé sa candidature en 1987 et dont la vocation à adhérer à l'UE avait été reconnue dès 1963, continue de diviser les Quinze. Le compromis final prévoit une «stratégie de rapprochement» et un «renforcement des liens» entre ce pays et l'UE, mais l'accord énonce une série de conditions politiques, jugées inacceptables par le gouvernement turc.

### RECHERCHE d'une UNION PLUS POLITIQUE:

À mesure que se rapproche la réalisation de l'UEM, des voix s'élèvent pour réclamer que la construction européenne prenne davantage en compte les **désirs des citoyens** et ne se limite pas à la seule intégration économique. De nombreuses critiques soulignent le «déficit démocratique» des institutions européennes, l'**absence d'une véritable politique sociale** et l'**incapacité** de l'Union européenne à mener une **politique extérieure commune**.

La perspective d'un nouvel élargissement de l'Union rend nécessaire une adaptation des institutions afin que celles-ci ne soient pas paralysées par le nombre élevé d'États membres. En même temps, les membres de l'Union souhaitent poursuivre l'**intégration politique** parallèlement à l'édification de l'Union économique et monétaire (UEM). En mars 1996 s'ouvre donc à **Turin** une Conférence intergouvernementale (CIG) réunissant les Quinze, afin de réviser le traité de Maastricht, comme il était convenu dans celui-ci. Elle dure plus d'un an, s'achevant à **Amsterdam** le 17 juin 1997.

Les institutions au défi de l'élargissement:

La Conférence intergouvernementale de Turin (Mars 1996), dont les conclusions constituent le traité d'Amsterdam (17 Juin 1997) a tenté d'adapter les institutions

### **Les comités**

Deux instances consultatives jouent un rôle non négligeable dans le fonctionnement de l'Union. Le **Conseil économique et social** représente les syndicats patronaux et de salariés ainsi que d'autres intérêts socio-professionnels. Il est composé de 222 membres nommés pour quatre ans. Le **Comité des régions**, créé par le traité sur l'Union européenne, est également composé de 222 membres, répartis selon l'importance de la population de chaque pays, avec un mandat de quatre ans. Il assure la représentation des collectivités territoriales.

### **La Cour européenne de justice**

La Cour européenne de justice constitue l'organe auquel les États membres ont recours en dernière instance pour tous les différends liés au droit communautaire. Elle est composée de quinze juges, désignés d'un commun accord par les États membres pour six ans, et de neuf avocats généraux. Sa mission est de régler les différends entre les gouvernements membres et les institutions de l'Union européenne, ainsi qu'entre les institutions de l'Union européenne, et d'exercer un recours contre les décisions de l'Union européenne lorsqu'elles lui paraissent contraires à l'esprit du traité.

Les tribunaux des États membres invoquent souvent la Cour des affaires mettant en cause un point obscur du droit communautaire. La Cour établit des règles obligatoires en matière de législation européenne dans le but d'aider les tribunaux nationaux à rendre leurs décisions.

Celles de la Cour de justice fixent les précédents juridiques qui deviennent partie intégrante du cadre juridique de chaque État membre.

Une Cour des comptes, composée de quinze membres, vérifie les comptes des institutions européennes.

### **NOUVELLES CANDIDATURES:**

En 1992, la CEE et l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont conclu un accord destiné à créer l'Espace économique européen (EEE) en vue d'établir un marché unique des marchandises, des services et des capitaux. Il est devenu effectif le 1<sup>er</sup> janvier 1994, éliminant les barrières douanières entre l'UE et l'AELE.

De nombreux pays de l'est et du sud de l'Europe ont fait acte de candidature auprès de l'Union européenne.

\* Actuellement, les monnaies-étalon sont des étalons fiduciaires (voir plus bas) représentés par des unités de compte en papier inconvertibles en or ou en argent.

- **La monnaie fiduciaire:** de nos jours, presque tous les systèmes monétaires dans le monde sont des systèmes fiduciaires; les devises ne peuvent être librement converties en étalon métallique et la valeur d'une monnaie est décidée par ordonnance du gouvernement et non par son poids en or ou en argent. Les systèmes modernes sont aussi dits "à devises dirigées", car la valeur des unités de compte dépend pour une large part de la gestion des gouvernements et des politiques économiques. (Voir plus loin le paragraphe: "Le rôle des États: leur politique économique")
- **La monnaie scripturale:** c'est de la monnaie inscrite sur un compte, sur les livres des institutions financières. Elle est apparue en même temps que les banques, mais sa diffusion dans le grand public est postérieure. Cette monnaie permet d'effectuer des règlements par simple jeu d'écriture authentifié par une **signature** (versements et chèques sont les aspects les plus connus de cette monnaie scripturale). Cette monnaie scripturale est **commode** (on n'a plus besoin de se déplacer pour les règlements) et **sûre** (il reste toujours une trace écrite dans la comptabilité des institutions financières).
- **La monnaie électronique:** On assiste à une dématérialisation progressive de la monnaie: nous sommes passés du métal au papier, puis à la monnaie scripturale et aujourd'hui nous utilisons de plus en plus les cartes bancaires qui représentent une autre forme de monnaie: la monnaie électronique. Nous pouvons également régler nos dettes par informatique en validant les sommes transférées d'un compte sur un autre par simple **identifiant** (nom et mot de passe); il n'y a plus aucune circulation de documents solides, ce sont uniquement des nombres qui sont transférés par voie informatique.

### **Le rôle de la monnaie.**

La monnaie a trois fonctions essentielles:

- La monnaie est un instrument de mesure des valeurs: c'est une unité de compte permettant de comparer les valeurs des biens et des services, l'une

par rapport à l'autre.

- La monnaie est un intermédiaire des échanges, remplaçant le troc. Elle est, à cet effet, admise par tous sur un certain territoire, et elle y a la même valeur.
- La monnaie permet de régler une dette ou un achat de biens ou de services. Le paiement éteint la dette. Mais elle peut aussi être thésaurisée, ne pas être dépensée tout de suite.

#### **La masse monétaire:**

La masse monétaire est l'ensemble des moyens de paiement d'un pays: ceux des particuliers, des entreprises, de l'État, des banques.

Elle comprend deux parties:

- **Les disponibilités monétaires:** billets, pièces, monnaie scripturale.
- **La quasi-monnaie:** ce sont les placements à court terme gérés par les banques, les Caisses d'Épargne, le Trésor. C'est sur cette masse monétaire que font pression les pouvoirs publics pour maîtriser l'inflation.

L'ensemble de ces monnaies appartient aux agents économiques du pays, aux particuliers et aux banques.

#### **Le Parlement européen**

Le Parlement européen est le seul organe de l'Union européenne dont les membres sont directement élus par les citoyens de ses États membres. Les 626 sièges sont répartis en fonction de l'importance de la population de chaque État membre!; en 1994, l'Allemagne réunifiée a obtenu la représentation la plus importante avec 99 sièges, la France a disposé de 87 sièges, de même que l'Italie et le Royaume-Uni, et le reste des sièges a été attribué comme suit : 64 pour l'Espagne, 31 pour les Pays-Bas, 25 chacun pour la Belgique, la Grèce et le Portugal, 22 pour la Suède, 21 pour l'Autriche, 16 chacun pour le Danemark et la Finlande, 15 pour l'Irlande et 6 pour le Luxembourg. Le siège du Parlement est établi à Strasbourg, où se déroulent les sessions plénières mensuelles, mais la majeure partie du travail est effectuée à Bruxelles (réunions des commissions et sessions extraordinaires) et le secrétariat général se trouve au Luxembourg.

Autrefois organe purement consultatif, le Parlement européen a acquis un poids nouveau aux termes de l'Acte unique, puis du traité sur l'Union européenne. Dans l'exercice de la fonction législative, il dispose dorénavant d'un pouvoir d'amendement, notamment en ce qui concerne le fonctionnement du marché unique : les parlementaires peuvent ainsi modifier et même rejeter un texte approuvé en première lecture par le Conseil des ministres. Celui-ci doit alors, pour maintenir le texte en l'état, le voter à l'unanimité. L'avis conforme du Parlement est également requis pour l'approbation des traités d'adhésion et des accords d'association.

En matière budgétaire, le Parlement a un pouvoir de codécision. En première lecture, il peut proposer au Conseil une modification des dépenses obligatoires et adopter des amendements pour les autres types de dépenses. Une procédure de conciliation entre le Parlement, le Conseil des ministres et la Commission intervient avant le vote définitif du budget par le Parlement.

Les parlementaires européens ont, enfin, la possibilité de censurer la Commission, mais la motion de censure doit recueillir les deux tiers des suffrages exprimés et être adoptée par la majorité des 626 membres. De fait, une telle procédure n'a jamais abouti. L'exigence d'une majorité qualifiée pour l'ensemble des votes exprimés par les eurodéputés constitue également une limite à son action.

européen, la Commission dans son ensemble étant investie après un vote d'approbation des «eurodéputés».

Instance d'exécution des décisions prises par le Conseil des ministres, la Commission dispose d'un pouvoir réglementaire propre que lui accorde le Conseil : chaque année, elle adopte un nombre très important de directives et de règlements qui s'imposent aux États et aux acteurs économiques. Elle prépare les lois et les budgets, disposant du monopole de proposition, et gère les fonds communautaires. Garante du respect des traités, la Commission négocie les accords d'association et de commerce avec les États tiers.

### ***Le Conseil des ministres***

Le Conseil des ministres est composé de quinze ministres représentant chacun des gouvernements et compétents dans le domaine abordé lors de chaque réunion (il existe ainsi un Conseil des ministres de l'Économie et des Finances et un Conseil des ministres de l'Agriculture, par exemple). Le Conseil est assisté par le Comité des représentants permanents, constitué des représentants permanents de chaque État membre.

Instance intergouvernementale, le Conseil des ministres joue un rôle essentiel de coordination de l'action des États et de la Communauté. Principal organe législatif de l'Union, il adopte en dernier ressort les directives et règlements ainsi que le budget annuel. Selon les domaines, le vote s'effectue à la majorité simple, à la majorité qualifiée ou à l'unanimité. C'est également le Conseil qui autorise la Commission à négocier avec des États tiers des accords qu'il est seul habilité à conclure.

### ***Le Conseil européen***

Cette instance réunit, au moins deux fois par an, les quinze chefs de l'État et du gouvernement de chacun des pays membres. Créé en 1974, à l'initiative du président de la République française, Valéry Giscard d'Estaing, institutionnalisé par l'Acte unique, le Conseil européen est devenu, aux termes du traité de Maastricht, «la clé de voûte de l'Union». Il donne à celle-ci «les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations politiques générales» (article D).

## **QUE REPRÉSENTE LA MONNAIE D'UN PAYS?**

En principe, la monnaie d'un pays doit être l'**image de l'ensemble des richesses de ce pays**. Dans cet ensemble de richesses, il y a celles qui sont produites tous les ans sous forme de biens et de services. C'est la mesure de ces dernières qui va permettre de surveiller l'évolution de l'ensemble des richesses; cette mesure va se faire grâce à l'évaluation du P.I.B. (Produit Intérieur Brut) qui va être grandement facilitée par la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA): voir paragraphes suivants.

### **Le Produit Intérieur Brut (PIB)**

C'est le montant de la production de biens et de services d'un pays pendant une période donnée, généralement un an, quelle que soit la nationalité du propriétaire des moyens de production. Par exemple, la production des sociétés américaines basées en France entre dans le PIB de la France.

### **Les "composantes" du PIB:**

Le PIB est égal à la somme en valeur de la consommation privée, de l'investissement, des dépenses de l'État, des variations des stocks et des exportations, moins la somme en valeur des importations.

**Mesure du PIB:** On peut mesurer le PIB de trois façons différentes, mais nous n'en retiendrons qu'une: on peut mesurer le PIB en faisant le total de la valeur de tous les biens et les services produits. La TVA va nous permettre de calculer facilement ce PIB.

## **LA T.V.A. (Taxe sur la Valeur Ajoutée).**

Nous allons étudier la TVA à travers un petit problème:

*“Un menuisier, Monsieur Varlope, réalise un portail en bois pour Monsieur Dupont. Il lui facture 1200€ hors taxes. Pour réaliser le portail, Monsieur Varlope a acheté des planches et des madriers à la scierie Copeau pour une somme de 300€ hors taxes. La scierie Copeau avait elle-même acheté le bois à Mathieu Dubois, un agriculteur qui n'est pas assujéti à la TVA et elle lui a payé 100€.*

*La TVA est à ce jour à 19,6%.*

*1°) Établir les différentes factures.*

*2°) Calculer les valeurs ajoutées.*

*3°) Par la suite, nous verrons, en étudiant les divers flux, qui paye la TVA, qui la perçoit; nous pourrons ensuite voir les calculs annexes qui se rattachent à la TVA et nous pourrons montrer que la TVA est bien une taxe qui s'applique sur la*

valeur ajoutée.

1°) Facture payée par Monsieur Dupont:

Monsieur Varlope Menuisier		Client: Monsieur DUPONT		
FACTURE				
DÉSIGNATION	Prix Unitaire Hors Taxes	Quantité	Total Hors taxes	
Un portail	1200€	1	1200,00€	
<b>Total Hors Taxes</b>			1200,00€	
<b>TVA 19,6%</b>			235,20€	
<b>TOTAL T.T.C.</b>			<b>1435,20€</b>	

Facture payée par Monsieur Varlope:

Monsieur Mathieu DUBOIS, lui, n'étant pas assujéti à la TVA n'a pu établir de

Scierie COPEAU		Client: Monsieur Varlope		
FACTURE				
DÉSIGNATION	Prix Unitaire Hors Taxes	Quantité	Total Hors taxes	
Planches et madriers	300€	1lot	300,00€	
<b>Total Hors Taxes</b>			300,00€	
<b>TVA 19,6%</b>			58,80€	
<b>TOTAL T.T.C.</b>			<b>358,80€</b>	

facture à la scierie COPEAU; on peut supposer que cette dernière a réglé l'achat de 100€ par chèque.

## LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES.

### Organisation de l'Union Européenne, champs d'intervention:

Dans le cadre de l'Union Européenne, on distingue trois domaines de coopération:

- ⇒ le domaine communautaire
- ⇒ la politique étrangère et de sécurité commune
- ⇒ la justice et les affaires intérieures.

**Dans le domaine communautaire**, la Communauté met en oeuvre des politiques publiques visant à la réalisation effective d'un espace sans frontières intérieures et de l'Union Économique et Monétaire. Le traité de Maastricht a étendu le champ d'intervention de la Communauté, qui couvre désormais 20 domaines. Outre les secteurs d'intervention traditionnels, tels l'agriculture, les transports ou la concurrence, ses compétences s'étendent à la politique industrielle, la politique de santé, l'éducation et la formation, ou encore à la protection des consommateurs et à celle de l'environnement.

La législation communautaire est constituée par des règlements et des directives: les premiers, de portée générale, sont directement applicables pour tout État membre; les secondes, plus ciblées, laissent les États concernés libres du choix des moyens à mettre en oeuvre pour parvenir aux résultats fixés par la directive.

**La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)**, ainsi que **les affaires de justice et de police**, demeurent du domaine de la coopération intergouvernementale. L'Union n'est qu'un cadre destiné à favoriser le rapprochement des politiques nationales. Le traité de Maastricht a cependant défini les objectifs de la PESC, prévoyant la possibilité pour les États membres de mener des actions communes hors de l'espace communautaire et la mise en oeuvre, à terme, d'une défense commune.

### LES INSTITUTIONS:

Le pouvoir de décision au sein de l'Union européenne est réparti, selon les domaines, entre les **institutions européennes supranationales** et les **gouvernements des États membres**.

#### *La Commission européenne*

Dans l'Union à quinze, cet organe est composé de vingt commissaires (deux pour chacun des cinq «grands» : la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne, un pour chacun des dix autres pays), désignés par les gouvernements des États pour un mandat renouvelable de cinq ans. Depuis le traité de Maastricht, le président est nommé après consultation du Parlement

Date	Naissance de l'Europe	Naissance de l'Euro
1986, 28 Février	Signature de l'Acte Unique Européen qui prévoit la création du marché unique au 1er Janvier 1993 (libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux)	
1989		Le rapport Delors conclut à la nécessité de créer une monnaie unique et une Banque centrale européenne. Le plan est approuvé à Madrid en Juin.
1992, 7 Février	Signature du traité de Maastricht qui prévoit la réalisation de l'Union Économique et Monétaire (UEM). Il entre en vigueur le 1er Novembre 1993.	
1993, 1er Janvier	L'Union Européenne (UE) remplace la CEE.	
1993, 2 Août		Pour éviter l'éclatement du SME, les Douze portent les marges de fluctuation de plus ou moins 2,25% à plus ou moins 15%.
1993, 31 Décembre	Fin de la première phase de L'Union Économique et Monétaire (UEM) commencée le 1er Juillet 1990. La libre circulation des capitaux est complète.	
1994, 1er Janvier		Création de L'Institut Monétaire Européen (IME), future Banque Centrale Européenne (BCE)
1995, 1er Janvier	L'Autriche, la Finlande et la Suède rejoignent l'Union Européenne.	
1995, 16 Décembre		Le Conseil Européen de Madrid baptise la monnaie unique "Euro"
1996, 14 Décembre		Le Conseil Européen de Dublin organise les relations entre pays IN et pays OUT (SME bis), et présente les billets de l'Euro
1997, 17 Juin	Traité d'Amsterdam. (conclusions de la Conférence intergouvernementale de Turin)	
1998, Mai		<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Choix par le Conseil Européen des pays participant à la première vague de l'Euro. Nomination des dirigeants de la BCE.</li> <li>☒ Fixation irrévocable des parités entre l'Euro et les monnaies nationales y participant. L'Euro devient une monnaie à part entière. La BCE met en place une politique monétaire unique.</li> </ul>
2002, 1er Janvier		Mise en circulation des billets et des pièces en Euros.
2002, 18 Février		Retrait des pièces et des billets en francs. Le franc n'a plus cours légal.

2°) Les valeurs ajoutées se calculent en prenant les prix hors taxes:

- ⇒ Monsieur Varlope a vendu le portail 1200€; il avait payé les fournitures 300€, la valeur ajoutée par Mr Varlope est de 900€.
- ⇒ La scierie Copeau a vendu pour 300€ le bois qu'elle avait acheté 100€; la valeur ajoutée par la scierie Copeau est de 200€
- ⇒ Mathieu Dubois s'est contenté de vendre le bois 100€. On suppose qu'il n'avait pas de frais de départ, donc la valeur ajoutée par Mathieu Dubois est de 100€.

**Si on additionne toutes ces valeurs ajoutées, on arrive au prix hors taxes du produit à son dernier stade de vente. (100€ + 200€ + 900€ = 1200€)**

3°) **Les flux de la TVA:**

Les commerçants et artisans qui facturent de la TVA reversent cette taxe à l'État:

- ⇒ Monsieur Varlope reverse donc 235,20€ à l'État.
- ⇒ La scierie Copeau reverse 58,80€ à l'État
- ⇒ Mathieu, qui n'a rien facturé ne reverse rien à l'État.

L'État rembourse par la suite aux artisans et commerçants la TVA qu'ils ont payée:

- ⇒ L'État rembourse 58,80€ à Monsieur Varlope.
- ⇒ L'État ne rembourse rien à la scierie Copeau car elle n'a pas payé de TVA sur ses achats
- ⇒ L'État ne rembourse rien à Monsieur Dupont: ce n'est ni un artisan ni un commerçant: c'est un **CLIENT**.

Faisons le bilan!

NOMS	Mathieu Dubois	Scierie Copeau	Mr Varlope	Mr Dupont
<b>Valeur ajoutée</b>	100,00€	200,00€	900,00€	0
<b>TVA perçue sur les ventes et reversée à l'État</b>	0	58,80€	235,20€	0
<b>TVA payée sur les achats</b>	0	0	58,80€	235,20€
<b>TVA remboursée par l'État</b>	0	0	58,80€	0
<b>Différence entre TVA versée et TVA récupérée</b>	0	58,80€	176,40€	235,20€
<b>Valeur ajoutée x 19,6%</b>	19,60€	39,20€	176,40€	0

**Nous constatons:**

a) que:

- ⇒ Mathieu Dubois n'est pas touché par la TVA: il ne la touche pas dans cette transaction, il ne reverse rien et rien ne lui est remboursé.
- ⇒ La scierie Copeau non plus n'est pas affectée par l'opération de la TVA:
  - Elle ne paye pas la TVA sur ses achats et on ne lui rembourse rien.
  - Elle perçoit 58,80€ de TVA sur ses ventes qu'elle reverse à l'État: le bilan est nul.
- ⇒ Monsieur Varlope non plus n'est pas affecté par l'opération de la TVA:
  - Il paye 58,80€ de TVA sur ses achats mais l'État les lui rembourse.
  - Il perçoit 235,20€ de TVA sur ses ventes qu'il reverse à l'État: le bilan est nul sur l'opération.
- ⇒ Par contre Monsieur Dupont paye les 235,20€ de TVA et personne ne le rembourse!!!

**Conclusion: le client, le consommateur est le seul qui paye effectivement la TVA!**

b)

- ⇒ Mr Varlope a reversé 235,20€ de TVA à l'État. Ce dernier l'a remboursé de 58,80€ de TVA. La différence est de 176,40€. J'obtiens cette somme en multipliant la valeur ajoutée par Mr Varlope (900€) par le taux de la TVA: 19,6%. La TVA est donc bien une TAXE sur la VALEUR AJOUTÉE.
- ⇒ La scierie Copeau a reversé 58,40€ de TVA à l'État. L'État ne lui a rien remboursé. La différence est de 58,80€. Elle correspond à la somme de la taxe appliquée sur la valeur ajoutée par Mathieu Dubois plus celle appliquée sur la valeur ajoutée par la scierie Copeau:  $58,80 = (100 \times 19,6\%) + (200 \times 19,6\%)$

**Conclusion:**

- ✗ **Les artisans et commerçants collectent pour l'État une taxe** sur la valeur qu'ils ont ajoutée au produit ou au service. De plus, cette collecte d'impôts est bénéficiaire!
- ✗ **C'est le client final qui paye la totalité des taxes sur les valeurs ajoutées**, même si un intermédiaire n'est pas affilié à la TVA.
- ✗ En plus de l'impôt perçu, l'État est parfaitement informé de toutes les valeurs ajoutées sur les services et les produits; il lui **suffit d'ajouter ces valeurs ajoutées pour calculer le PRODUIT INTÉRIEUR BRUT!**

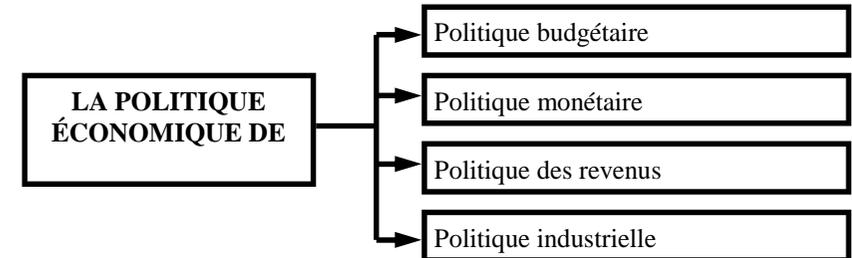
## CALENDRIER DE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE et de la NAISSANCE DE L'EURO

Date	Naissance de l'Europe	Naissance de l'Euro
1948, 7-10 Mai	Congrès de La Haye réunissant les mouvements fédéralistes européens	
1951, 18 Avril	Le traité de Paris institue la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) entre l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays Bas (Les six)	
1957, 25 Mars	Traité de Rome: il institue la Communauté Économique Européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) entre les Six.	
1968, 1er Juillet	Union douanière entre les Six (suppression des droits de douane)	
1970, 4 Mars	Second plan Barre (le premier date de 1969): il propose une Union Économique et Monétaire (UEM). Pour la première fois, un rapport est fait entre les convergences économiques et monétaires	
1970, 8 Octobre	Le rapport Werner envisage la réalisation de l'UEM pour 1980 en trois étapes et préconise une harmonisation fiscale et budgétaire. Ce plan ne sera pas réalisé.	
1972, 24 Avril		Le serpent monétaire européen est créé. Les fluctuations entre le dollar et les monnaies des Six sont limitées à 2,25%.
1973, 1er Janvier	Danemark, Royaume-Uni et Irlande rejoignent la CEE.	
1979, 13 Mars		Le Système Monétaire Européen (SME) débute autour de l'ÉCU
1981, 1er Janvier	La Grèce rejoint la CEE.	
1985, 14 Juin	Le traité de Schengen organise la suppression des contrôles aux frontières internes des pays de la CEE.	
1986, 1er Janvier	L'Espagne et le Portugal rejoignent la CEE.	

disparaît: les pièces et les billets sont retirés de la circulation, et restent échangeables à la Banque de France pendant dix ans.

## LES COMPOSANTES DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT

Les interventions de l'État dans la vie économique s'appuient sur les politiques budgétaire, monétaire, des revenus et industrielle.



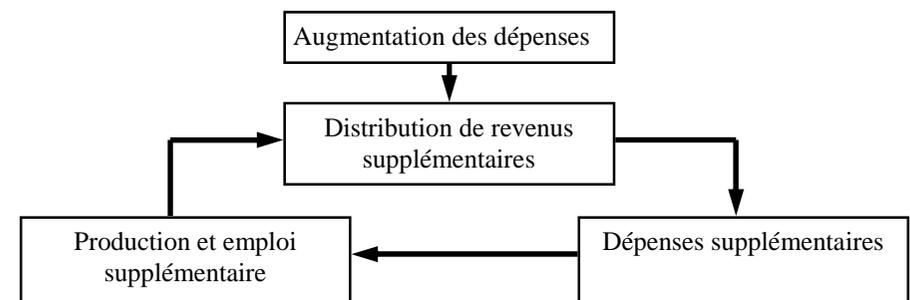
### 1°) La politique budgétaire:

Depuis la crise de 1929, le budget de l'État est considéré comme un des instruments de l'intervention de l'État pour réguler l'activité économique. Le budget est l'**ensemble des recettes et des dépenses** annuelles de l'État permettant d'assurer une meilleure répartition des revenus.

Mener une politique budgétaire, c'est, pour le gouvernement, utiliser la possibilité d'agir sur les recettes, les dépenses et sur le solde (déficit budgétaire) pour atteindre certains objectifs économiques et sociaux (croissance, stabilité des prix, plein emploi, redistribution des revenus...)

#### a) Action par les dépenses.

Si, sur le marché, la demande n'est pas suffisante pour assurer plein emploi et croissance économique, les Pouvoirs Publics vont augmenter les dépenses publiques (formation scolaire, universitaire, professionnelle, financement d'infrastructures etc...). Ces mesures vont tendre à accroître le revenu des ménages (consommateurs) qui dépenseront davantage et... (voir schéma ci-dessous)



**b) Action par les recettes:**

- ⇒ Pour les ménages (consommateurs), la fiscalité se manifeste par les impôts directs (impôts sur les revenus, les plus-values, le patrimoine...) et les impôts indirects (surtout la TVA).
  - Si les impôts directs augmentent, les ménages consommeront moins ou épargneront moins.
  - Une diminution des impôts indirects s'assimile pour le consommateur à une baisse des prix, ce qui aura pour effet d'augmenter la consommation. L'effet est inverse dans le cas d'une hausse de ce type d'impôt.
- ⇒ Pour les entreprises, la fiscalité agit sur leur rentabilité et peut infléchir leur décision d'investissement. Les entreprises considèrent les impôts qu'elles acquittent comme des charges et elles les répercutent sur les prix de vente pour maintenir leur marge bénéficiaire. L'allègement de la fiscalité des entreprises ne permettra de faciliter les investissements que si les perspectives du marché sont favorables.

**c) Action par le solde budgétaire:**

Le budget est voté en **déficit** (dépenses supérieures aux recettes) parce que les dépenses budgétaires ont une action favorable sur l'économie (voir précédemment).

Se pose alors le problème du **financement du déficit**. Celui-ci peut prendre trois modalités:

- ⇒ émission d'emprunt: l'État emprunte de l'argent au secteur privé. L'État concurrence les entreprises privées sur le marché financier en les privant d'une partie des ressources disponibles qui leur seraient bien utiles pour financer les investissements; les investissements risquent donc de baisser.
- ⇒ recours à l'impôt: en augmentant la fiscalité, l'État réduit les ressources disponibles des consommateurs et la demande sera plus faible.
- ⇒ création monétaire: pour financer le déficit budgétaire, l'État peut créer de la monnaie. Cette monnaie, plus abondante, a une valeur numérique supérieure aux richesses du pays; on sera un jour ou l'autre amenés à réajuster la valeur de la monnaie aux richesses réelles: la monnaie va ainsi perdre de la valeur. Ce gonflement de la masse monétaire s'appelle une **INFLATION**.

**La lutte contre l'inflation étant devenue un des principaux objectifs des Pouvoirs Publics, ceux-ci réduisent le déficit budgétaire. Ils se contentent de jouer sur les recettes et les dépenses, un peu comme on joue sur frein et accélérateur pour conduire un véhicule.**

En dépensant moins, l'État cesse de s'endetter et ne finance plus son déficit par la création monétaire. Ainsi, la dette publique peut diminuer et l'inflation se ralentir.

**HISTOIRE d'une MONNAIE: LE FRANC FRANÇAIS.**

À l'origine, le franc était une pièce d'or, frappée en 1360 sur ordre du roi Jean II de France, battu par les Anglais à Poitiers et fait prisonnier en Septembre 1356. C'est pour payer la rançon de trois millions d'écus or que son fils (le futur Charles V) frappera une pièce où le roi est représenté à cheval.

Le nom de cette monnaie peut provenir d'une inscription latine figurant sur la face de la pièce sur laquelle on pouvait lire : *Johannes Dei Gracia Francorum Rex* (Jean, par la Grâce de Dieu roi de France), ou bien est-ce parce que cette nouvelle pièce permit à Jean II de revenir "franc", c'est-à-dire affranchi, dans son royaume? En tout cas le franc était né.

Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, cette monnaie a disparu, mais le nom a été attribué à d'autres pièces françaises qui ont succédé à la pièce originale.

De 1803 jusqu'à la Première Guerre mondiale, le franc, dit aussi *franc germinal*, a conservé la même valeur. Il était fait d'une pièce d'argent de 5 g, correspondant à 0,2903 g d'or pur.

Par la suite, de nombreuses dévaluations lui ont fait perdre beaucoup de sa valeur. Un franc nouveau a été instauré en 1960, ayant la valeur de 100 anciens francs. Le nouveau franc a pris ainsi le nom de «franc», tandis que les anciens francs devenaient des centimes.

Le franc français se subdivise en 100 centimes; sa valeur au pair est soumise aux fluctuations naturelles des monnaies.

Le franc français est utilisé en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane française, Martinique et Réunion) et dans les territoires d'outre-mer (Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon).

**Disparition du franc français:**

Inséré dans le Système monétaire européen (SME), le franc a dû, dans le cadre de la mise en place de l'Union économique et monétaire (UEM), disparaître par étapes pour laisser la place à l'euro. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999, le franc cesse d'être une monnaie à part entière pour devenir une représentation non décimale de l'euro.

Enfin, six semaines après le 1<sup>er</sup> janvier 2002 où des billets et des pièces en euros sont mis en circulation, soit le 18 Février 2002, le franc perd son cours légal et

Nous venons de voir que la politique économique à un niveau national est quelque chose de complexe et de difficile à diriger pour assurer une bonne stabilité économique et financière sous peine de problèmes sociaux graves.

**Notre monnaie, principal moteur de l'économie n'est plus le franc mais l'euro** qui est une monnaie communautaire; il va donc falloir **harmoniser la politique économique nationale avec la politique économique européenne, la politique monétaire doit être prioritairement une politique européenne** et vous comprenez aisément à la fin du présent paragraphe qu'il est indispensable d'avoir sur le plan européen une **autorité politique** pour diriger tous ces "rouages" de l'économie.

**L'Europe a été d'abord et surtout économique; maintenant nous avons une Europe monétaire et il faudra renforcer dans les années à venir l'Europe politique...**

La diminution de l'inflation renforce la compétitivité, ce qui permet de gagner des parts de marché. L'objectif à long terme est de recréer les conditions nécessaires pour une reprise de l'activité économique sur des bases saines, c'est-à-dire non inflationnistes.

**La politique monétaire:** action exercée par les autorités monétaires (Banque Centrale et Trésor) sur la masse monétaire. **Objectifs:**

- ⇒ La politique monétaire a pour objet de procurer à l'économie la quantité de monnaie nécessaire à la poursuite de la croissance économique et à la réalisation du plein-emploi, tout en préservant la valeur de la monnaie au niveau interne (stabilité des prix) et au niveau externe (stabilité des taux de change avec les monnaies des autres pays). La quantité de monnaie ne doit être ni trop abondante ni trop faible. Trop abondante, elle conduit à l'inflation (voir précédemment) et déséquilibre la balance des paiements; une quantité trop faible de monnaie conduit à une insuffisance de liquidités susceptible de freiner l'activité économique et peut provoquer une hausse des taux d'intérêt préjudiciable aux investissements et à l'emploi.
- ⇒ la politique monétaire doit rechercher le niveau des taux d'intérêt favorable à la fois aux investissements et à l'épargne: des taux d'intérêt trop faibles ne favorisent pas l'épargne (Ça ne "vaut pas le coup" de placer de l'argent si le taux d'intérêt est bas); des taux d'intérêt trop élevés ne favorisent pas les investissements, car on paye trop d'intérêts et ça revient trop cher d'emprunter.
- ⇒ La politique monétaire doit assurer la stabilité du taux de change: la monnaie doit garder la même valeur par rapport aux monnaies des autres pays pendant la plus longue période possible.

**La politique des revenus:** elle cherche à agir sur la formation des revenus (revenus directs) et elle veille à ce que le partage du revenu national se fasse dans des conditions équitables et favorables à la croissance. Les objectifs de cette politique sont de distribuer des revenus dont l'augmentation soit compatible avec celle du Produit Intérieur Brut (PIB: voir précédemment)

Les instruments de la politique des revenus se limitent à:

- ⇒ la rémunération des fonctionnaires
- ⇒ la fixation du salaire minimum (SMIC)
- ⇒ l'établissement de règles indicatives en matière de progression des revenus dans le cadre des conventions collectives.

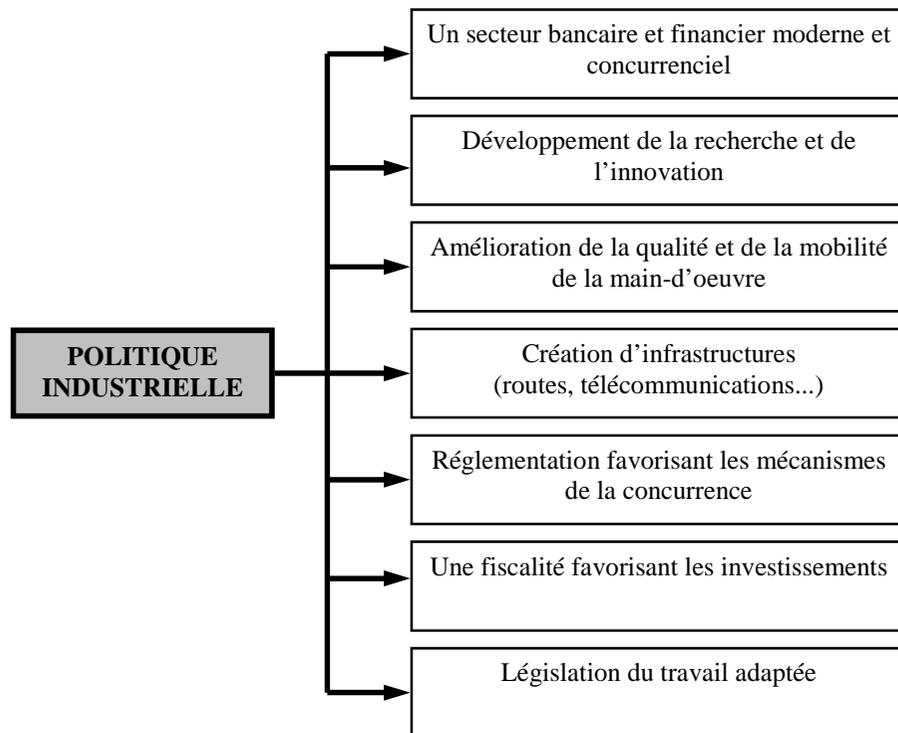
En effet, dans une économie régie le plus souvent par des décisions de groupes (syndicats d'un côté et entreprises de l'autre), la seule indexation des salaires sur les prix (maintien du pouvoir d'achat) et des salaires sur les coûts (les entreprises répercutent sur leur prix de vente la hausse des salaires) est susceptible

d'entretenir, voire d'accélérer l'inflation. Alors imaginez quand il s'agit de partager les "fruits de la croissance", c'est-à-dire d'augmenter les employés d'un taux supérieur à l'indice des prix!

Bien que la politique des revenus ait parfois réussi à limiter la progression des rémunérations, l'expérience montre que l'action de l'État en ce domaine est délicate à élaborer.

La marge de manoeuvre de la politique des revenus est étroite car il s'agit tout à la fois de maintenir la compétitivité nationale et la possibilité d'investir (les salaires ne doivent pas être trop élevés) et de permettre la progression de la demande sur le marché (il faut que les salaires soient suffisamment élevés pour se le permettre).

**La politique industrielle:** ensemble des moyens mis en place par l'État et



Les moyens de la politique industrielle sont multiples: commandes publiques, subventions, réductions d'impôt...

**La politique industrielle** a pour finalité:

- d'encourager la création et le développement de certaines activités

industrielles jugées stratégiques (aéronautique, transport, télécommunication, informatique...).

- d'accroître l'indépendance économique de la nation en protégeant certaines industries ou en partant à la reconquête du marché intérieur pour réduire les importations étrangères (opération "achetons français!")
- d'atténuer les conséquences sociales des mutations de l'appareil productif: chômage dans les secteurs en déclin, investissements et efforts de recherche dans les nouveaux secteurs (ex: sidérurgie, textile, télécommunication).

**Cette politique se traduit par:**

- ⇒ une législation du travail adaptée (âge minimum, âge de départ à la retraite, conventions collectives...)
- ⇒ une fiscalité qui favorise les investissements des entreprises,
- ⇒ une réglementation qui favorise les mécanismes de la concurrence (droits de douane, limitation des ententes, restructuration des entreprises...)
- ⇒ la création d'infrastructures (routes, télécommunications...)
- ⇒ une amélioration de la qualité et de la mobilité de la main-d'oeuvre par la formation professionnelle...
- ⇒ le développement de la recherche et de l'innovation (création de centres de recherche pure et appliquée, aide aux inventeurs et protection des brevets),
- ⇒ un secteur bancaire et financier moderne et concurrentiel.

**Rôle des entreprises publiques:**

- ⇒ Les entreprises publiques (entreprises qui appartiennent totalement ou partiellement à l'État) constituent une pièce essentielle de la politique industrielle que mène l'État. Avec un puissant ensemble bancaire et financier public, avec un très large secteur industriel public fortement présent dans les secteurs de pointe, la France dispose des moyens d'une politique industrielle efficace (effort de recherche-développement et d'investissement, maîtrise de la mise en oeuvre de nouvelles technologies (TGV, Ariane, Airbus, recherche nucléaire...))
- ⇒ Le secteur public industriel constitue également une puissante force d'entraînement, prenant en compte les grandes orientations définies dans le cadre du Plan et assurant les contraintes de la compétition internationale.
- ⇒ Dans les faits, toutes les politiques sectorielles sont indépendantes mais doivent être coordonnées. **Le Plan** est un instrument utile pour assurer la cohérence des politiques sectorielles. En inscrivant les interventions de l'État dans un projet collectif à moyen terme, le Plan garantit la cohérence et la continuité de la régulation économique.